

C.C.A.S – RONCQ

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le **COMPTE ADMINISTRATIF** de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) que nous avons l'honneur de vous présenter ce soir au nom de Monsieur le Maire-Président, vient clôturer les mouvements financiers qui se sont tenus durant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Les comptes de 2020 se soldent par un excédent global de gestion de **155 021,65 €** se répartissant comme suit.

-	Section de Fonctionnement :			
	○	Résultat de clôture de 2019 (reprise)	+	103 516,51 €
	○	Résultat de clôture de 2020	-	60 572,94 €
	▪	EXCEDENT FINAL	= +	42 943,57 €
-	Section d'Investissement :			
	○	Résultat de clôture de 2019 (reprise)	+	163 881,56 €
	▪	Résultat de clôture de 2020	-	51 803,48 €
	▪	EXCEDENT FINAL	= +	112 078,08 €

On constate à nouveau que la section d'investissement présente un excédent final de plus de **112 K€**. Lors du vote du budget supplémentaire 2021 qui sera tiendra, après le vote des comptes administratif et de gestion et affectation des résultats de l'année N-1, une partie de cet excédent fera l'objet d'un vote par les membres du Conseil d'Administration pour l'achat d'un nouveau véhicule affecté au portage des repas aux séniors.

Il vous est proposé maintenant d'examiner plus dans le détail chacune des deux composantes de notre compte administratif 2020.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice de l'exercice 2020, la clôture des comptes laisse apparaître un déficit de **60 572,94 €**. Celui-ci résulte de l'écart entre les dépenses et les recettes ordinaires arrêté comme suit :

-	DEPENSES	439 885,16 €
-	RECETTES	379 312,22 €

Lorsque l'on rajoute le résultat de clôture de 2019 (soit + 103 516,51 €), on constate un excédent final est **42 943,57 €**.

A - Les dépenses se répartissent entre mouvements réels pour un montant de **433 679,65 €** et des mouvements d'ordre (amortissements) de l'ordre de **6 205,51 €**

Les mouvements réels sont issus des chapitres ci-après :

- 011 - Charges à caractère général	257 366,19 €
- 012 - Charges de personnel	145 474,70 €
- 65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions et aides)	30 821,24 €
- 67 – Charges exceptionnelles	17,52 €

Plus précisément, **le chapitre 011** dont le taux de réalisation est de **99,4 %** par rapport aux crédits votés (pour mémoire 259 K€) comprend :

- Art. 604 – Achats de prestations de service	+/- 162 K€
o Ateliers informatiques, Ateliers semaine bleue Ateliers de relaxation	
o Repas anciens : domicile et convivial (uniquement le 1 ^{er} trimestre pour le convivial) Entre 2019 et 2020, tous repas confondus on passe de 29 197 repas en 2019 à 33 743 repas en 2020 soit une augmentation de 15,6 % sachant que le restaurant convivial n’a été ouvert que le 1 ^{er} trimestre 2020. Pour mémoire, on rappellera qu’entre 2018 et 2019, les effectifs avaient déjà augmenté de 13 % ce qui démontre la qualité des repas proposée à nos séniors.	
- Art. 60623 – Alimentation	+/- 29 K€
o Colis aux aînés en remplacement du banquet traditionnel annuel supprimé pour cause de pandémie	
o Menues dépenses (bûchettes, galettes des rois...)	
- Art. 6281 – Cotisations diverses	+/- 19 K€
o Relais autonomie, assistance juridique...	
- 62878 – Remboursement de frais à d’autres organismes (aides aux familles aux revenus modestes : repas scolaires, ALSH, AMIS)	+/- 39 K€

Le solde soit +/- 6 K€ concerne diverses dépenses telles que l’entretien et la réparation du véhicule dédié au service portage des repas aux séniors, les primes d’assurance, des contrats de maintenance des logiciels et copieur utilisés par le CCAS

Chapitre 012 – taux de réalisation est de presque **100 %** (99,9 %).

Les charges de personnel s’élèvent à hauteur de +/- **145 K€**. Ces charges comprennent la rémunération des personnels ainsi que les cotisations patronales.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – les crédits ont été consommés à hauteur de +/- **93 %**. Ces charges comprennent :

- Les subventions versées aux associations pour un montant total de 8 000 € et réparties comme suit :

Club du 3 ^{ème} âge Michelet	2 500 €
Club Fraternel du Blanc-Four	1 500 €
Bien vivre avec son diabète	2 000 €
Réconfort et sourire	1 500 €
Les Paralysés de France	500

- Des aides (au travers de chèques service) et secours : +/- 23 K€ en nette augmentation par rapport à 2019 (soit 14 K€). Ces aides se répartissent de la manière suivante :

- Chèques vacances : 2 820 €,
- Chèques d'accompagnement personnalisés : 19 000 €,
- Bourse au permis de conduire : 500 €
- Autres aides : 500 €

Chapitre 67 -

La dépense est dérisoire : 17,52 € et concerne le remboursement de repas à domicile.

Pour ce qui est des mouvements d'ordre, ceux-ci atteignent la somme de 6 205,51 € et sont relatifs à la dotation aux AMORTISSEMENTS (équipements de bureau et informatique, logiciels)

B – Les recettes s'élèvent à hauteur de +/- **483 K€** et résultent principalement :

- Compte 706 – Repas servis aux Anciens +/- 175 K€
- Compte 7474 – Subvention municipale 200 K€
- Compte 773 – Mandats annulés (sur exercices antérieurs) +/- 2,5 K€
- Compte 7718 – Autres produits exceptionnels +/- 1,5 K€
(Apurement de charges – exercices antérieurs)

Par ailleurs, il convient de rajouter le report de fonctionnement de l'année N-1 soit +/-104 K€.

Il faut ici noter que le subventionnement municipal représente **41 %** des recettes budgétaires. La participation du budget Ville s'ajuste en fonction du résultant constaté en année N-1. Dès lors, il est logique que le subventionnement de la Ville soit passé de 63 % à 41 % entre 2019 et 2020.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

On constate un déficit de clôture de 51 803,48 €. Toutefois, si l'on rajoute la reprise du résultat de l'année N-1 (soit 163 881,56 €), l'excédent final est largement excédentaire et s'élève à +/- **112 K€**.

A - DEPENSES

- Achat d'un logiciel + matériels informatiques + petits mobiliers : 8 008,99 €
 - Versement d'une subvention d'équipement à la Maison de Retraite « La Colombe » 50 000,00 €
- TOTAL 58 008,99 €**

B - RECETTES

a) Ecritures d'amortissement	6 205,51 €
b) Résultat reporté année N-1	163 881,56 €
TOTAL	170 087,07 €

Les recettes sont issues de la dotation aux amortissements (mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement) pour un montant de 6 205,51 € et de la reprise du résultat reporté de l'année N-1.

Fait le 11 mai 2021